

Roissy, le 19 mars 2014

[REDACTED] er, Isabelle Magnan vous faisait part de son intention de prendre enfin un
confier la section Retraités à un nouveau volontaire.

L'ensemble de la section m'a sollicitée et j'ai accepté d'anticiper sur ma décision puisque je ne serai retraitée que dans quelques mois.

C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier, j'ai l'honneur d'assumer la responsabilité de la section.

Je ne suis pas la seule à avoir rejoint les bénévoles de la section Retraités. Sont arrivés également en 2013 Jean-Luc Paillet et Patrick Tamburini, que vous connaissez bien, et pas seulement parce qu'ils sont élus au collège Retraités du Conseil d'Administration de la CRPN.

Nous espérons que ces mouvements donneront des idées à ceux d'entre vous qui souhaitent donner un peu de leur temps (le mercredi) à la collectivité PNC.

Nous savons combien il est important, pour nous PNC, de garder un lien avec le monde de l'aérien, même après avoir rangé l'uniforme. C'est pourquoi nous avons décidé, en plus des sollicitations ponctuelles auxquelles nous répondons le mercredi, de venir vers vous régulièrement au cours de l'année. Ce RDV récurrent serait pour nous l'occasion de vous tenir au courant des dernières évolutions réglementaires qui peuvent nous impacter en tant que retraités mais aussi, d'une manière générale, de l'actualité aérienne.

Cet envoi est donc le premier de l'année. Nous y avons joint deux fiches que l'équipe a pu réaliser en allant à chaque fois, chercher l'information à la source pour une fiabilité maximale. Elles portent sur le CE et le CCE pour l'une, sur les facilités de transport pour l'autre.

Nous espérons qu'elles vous seront utiles et vous donnons RDV très bientôt pour un prochain envoi.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous saluer amicalement.

Michèle Levy-Hazera



INFORMATION CE-OA/CCE

Rappel : Tout PNC relevant du CE-OA au moment de son départ de l'entreprise doit se réinscrire chaque année au CE lignes via le secrétariat ou par internet sur le site :

<http://www.celignes.com/>

Il doit de plus remplir les 3 conditions suivantes :

- Avoir plus de 50 ans
- Pouvoir justifier d'au moins 20 ans de cotisation CRPN
- Avoir été rattaché au CE lignes pendant ses 2 dernières années d'activité

Pour pouvoir vous inscrire au CCE pour des séjours dans les installations du patrimoine Gassin, Saint-Malo, Saint-Georges, Séo (Guadeloupe), Le Mabouya (Martinique), l'Hibiscus (Réunion) et l'Hoyack (Guyane) ainsi que pour les séjours construits et négociés avec une tarification spécifique (majoration de 2,5 %), il faut demander au secrétariat du CE ligne : 01 41 56 42 12 de débloquent votre matricule pour que le CCE puisse prendre en compte votre demande d'inscription.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site :

<http://cce.airfrance.fr>

puis cliquez sur l'onglet bleu à gauche : panorama@vacances adultes

Enfin pour vous connecter :

Login : **agentAF**

Mot de passe : **XXXX (contactez le CCE)**

Si vous désirez vous rendre à l'agence du CCE, elle se situe dans le bâtiment 6 du Dôme au rez-de-chaussée, elle est ouverte du lundi au jeudi de 9H15 à 16H et le vendredi de 9H15 à 13H15